

Liste des délibérations prises lors du Conseil Municipal du Lundi 26 septembre 2022 à 20h00

Présents : BERAL Didier – BERRET Patrick - BRUN Roselyne – SARRASIN Cyril – MARMEY Annick – JARDÉ Emilie – TAULEIGNE Thierry – DOMERGUE Vincent - MURILLON Luc – DOMINIQUE Olivier – CREUS Beata

Absents excusés : BESSON Colette – MASSONOT Amélie - MOUTON Serge – BOISSIN Céline

Pouvoirs : BESSON Colette donne pouvoir à JARDÉ Emilie
BOISSIN Céline donne pouvoir à SARRASIN Cyril

Secrétaire de séance : BERRET Patrick

➤ Participation fournitures scolaires IME Lalevade :

Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux enfants de la commune de MERCUER, sont actuellement accueillis à l'I.M.E. « Amitié Lalevade » pour l'année scolaire 2022/2023. Afin de pallier aux frais de fournitures scolaires de ceux-ci, l'institut sollicite une participation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de verser une participation de 200 € à l'I.M.E. « Amitié Lalevade », afin de contribuer aux frais de scolarité 2022/2023 des enfants de la commune de MERCUER, scolarisés dans cet institut.

➤ Renouvellement membres Comité Consultatif cantine scolaire :

Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de nommer les parents au comité cantine pour l'année scolaire 2022/2023.

Il précise que les parents d'élèves suivants sont volontaires pour être membres titulaires du comité consultatif cantine : Madame MERLEAU Cindy et Monsieur ROUX Baptiste.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'intégration de ces membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DESIGNE** les représentants titulaires de parents d'élèves suivants, Madame MERLEAU Cindy et Monsieur ROUX Baptiste au comité consultatif cantine scolaire.

➤ Convention Lire et faire lire:

Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé de renouveler, pour l'année scolaire 2022/2023, l'intervention de bénévoles dans le cadre du programme « Lire et faire lire », au sein de l'école. A ce titre, il est proposé d'établir une convention de partenariat entre la commune et la Ligue de l'Enseignement Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche. Le montant annuel de la participation forfaitaire est de 180€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE le Maire à signer la convention avec la Ligue de l'Enseignement Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche, pour l'année scolaire 2022/2023, concernant le programme « Lire et faire lire ».

➤ Convention de partenariat « Sentiers du Doc » :

Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la bibliothèque souhaite organiser, dans le cadre du Mois du film documentaire 2022, la projection d'un film en présence de son réalisateur. Cette animation serait prise en charge par la mairie pour un montant équivalent aux frais de déplacement du réalisateur plafonné à 150€. Elle nécessite la signature de la convention « Sentiers du doc » avec Ardèche Images.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE la projection et le financement d'un film en présence de son réalisateur dans le cadre du Mois du Film documentaire 2022, pour un montant équivalent aux frais de déplacement du réalisateur et plafonné à 150€.

- AUTORISE le Maire à signer la convention « Sentiers du doc » avec Ardèche Images, ainsi que tout document à intervenir.

- DECIDE la prise en charge des frais de repas des bénévoles de la bibliothèque présents pour cet événement.

➤ Convention de mise à disposition de la salle associative pour cours de Yoga du rire :

Pour : 11 Contre : 00 Abstention : 02 : MURILLON Luc, BRUN Roselyne

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que L'association Les Crocus Blancs a fait une demande de mise à disposition de la salle associative, pour pouvoir proposer des cours de yoga du rire sur la commune de MERCUER.

Il précise que compte-tenu des disponibilités, les cours pourraient avoir lieu le jeudi soir de 18h30 à 19h30.

Aussi, il est proposé d'établir une convention de mise à disposition de la salle associative, à compter du 13 octobre 2022 et jusqu'au 30 juin 2023, pour le créneau horaire évoqué, sur la base d'un tarif de 50 € par mois.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur l'établissement de cette convention et sur l'autorisation de signature.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents :

- APPROUVE la convention de mise à disposition de la salle associative pour l'association Les Crocus Blancs,
- DECIDE que le tarif sera fixé à 50 € par mois, pour la mise à disposition de la salle associative, pour la période d'intervention à compter du 13 octobre 2022 et jusqu'au 30 juin 2023.
- AUTORISE Le Maire à signer ladite convention.

➤ Tarifs assainissement :

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Pour pallier à la situation déficitaire de la section d'exploitation du budget assainissement, et suite à la réunion publique du 11 décembre 2018 exposant la situation aux administrés de la commune, il est proposé de procéder, pour une troisième année consécutive, à une augmentation de 15 % des tarifs de la redevance assainissement pour la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'augmenter la redevance assainissement de 15 % par m3 à compter du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023. Le tarif de la redevance par m3 consommé actuellement de 3,15 € passe donc à 3,62 €.
- DECIDE que le montant de l'abonnement de 60 € par maison ou logement raccordé pour la période reste inchangé.
- DECIDE que le forfait de 30 m3 appliqué par personne composant le foyer qui utilise un forage et dont les eaux usées sont rejetées dans le réseau d'assainissement reste inchangé.

➤ Décision Modificative n°1 Budget communal 2022 :

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder à une décision modificative afin d'affecter des crédits supplémentaires, en section de fonctionnement, sur les chapitres des charges à caractère général, des charges de personnel et frais assimilés et des autres charges de gestion courante, pour faire face aux dépenses de fin d'exercice :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédit ouverts
DEPENSES		
Compte 615221 : Entretien et réparation sur Bâtiments publics		5 731,52 €
TOTAL Chapitre 011 : Charges à caractère général		5 731,52 €
Compte 6411 : Personnel titulaire		8 500,00 €
Compte 6413 : Personnel non titulaire		2 000,00 €
Compte 6450 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance		2 000,00 €
Compte 6470 : Autres charges sociales		500,00 €
Compte 648 : Autres charges de personnel		2 000,00 €
TOTAL Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés		15 000,00 €
Compte 65311 : Indemnités de fonction (élus)		350,00 €
Compte 65313 : Cotisations de retraite (élus)		150,00 €
TOTAL Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante		500,00 €
TOTAL DEPENSES		21 231,52 €
RECETTES		

Compte 7588 : Autres produits divers de gestion courante		21 231,52 €
TOTAL Chapitre 75 : Autre produits de gestion courante		21 231,52 €
TOTAL RECETTES		21 231,52 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DONNE son accord pour procéder à la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédit ouverts
DEPENSES		
Compte 615221 : Entretien et réparation sur Bâtiments publics		5 731,52 €
TOTAL Chapitre 011 : Charges à caractère général		5 731,52 €
Compte 6411 : Personnel titulaire		8 500,00 €
Compte 6413 : Personnel non titulaire		2 000,00 €
Compte 6450 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance		2 000,00 €
Compte 6470 : Autres charges sociales		500,00 €
Compte 648 : Autres charges de personnel		2 000,00 €
TOTAL Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés		15 000,00 €
Compte 65311 : Indemnités de fonction (élus)		350,00 €
Compte 65313 : Cotisations de retraite (élus)		150,00 €
TOTAL Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante		500,00 €
TOTAL DEPENSES		21 231,52 €
RECETTES		
Compte 7588 : Autres produits divers de gestion courante		21 231,52 €
TOTAL Chapitre 75 : Autre produits de gestion courante		21 231,52 €
TOTAL RECETTES		21 231,52 €

➤ Décision Modificative n°1 Budget assainissement :

Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder à une décision modificative afin d'affecter des crédits supplémentaires, en section d'exploitation, sur le chapitre des autres charges de gestion courante, pour le mandatement de l'acompte de la participation 2022 au Syndicat Intercommunal le Bourdary :

SECTION D'EXPLOITATION

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédit ouverts

DEPENSES		
Compte 604/ Achats d'études, prestations de services	4 300,00 €	
TOTAL Chapitre 011 : Charges à caractère général	4 300,00 €	
Compte 658 : Charges diverses de gestion courante		4 300,00 €
TOTAL Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante		4 300,00 €
TOTAL DEPENSES		0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DONNE son accord pour procéder à la décision modificative suivante :

SECTION D'EXPLOITATION

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédit ouverts
DEPENSES		
Compte 604/ Achats d'études, prestations de services	4 300,00 €	
TOTAL Chapitre 011 : Charges à caractère général	4 300,00 €	
Compte 658 : Charges diverses de gestion courante		4 300,00 €
TOTAL Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante		4 300,00 €
TOTAL DEPENSES		0,00 €